AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT MENSUEL

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

OUI, je fais un don mensuel à l'AFM-Téléthon, pour accélérer la recherche.
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever, le 5 de chaque mois :

☐ **10 €** ☐ **15 €** ☐ **30 €** ☐ **Autre montant :** .... **€** (minimum 5 €)

Référence Unique du Mandat
(Cadre réservé à l'AFM-Téléthon)

AFM-TELETHON
1 Rue de l'Internationale - BP 59
91002 Evry Cedex
N° ICS : FR89ZZZ135372

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'AFM-Téléthon à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'AFM-Téléthon : prélèvement effectué le 5 de chaque mois, dès réception de ce mandat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

MANDAT RÉCURRENT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

VOS COORDONNÉES

Nom : .... Prénom : ....

N°: .... Rue : ....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : ....

DÉSIGNATION DE VOTRE COMPTE (INFORMATIONS INDIQUÉES SUR VOTRE RIB)

N° de compte IBAN :

|_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

Code BIC:

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)

Fait à : .... Le : ....

Signature :
(Obligatoire)

>> Merci de nous renvoyer ce coupon complété et signé, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP)

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition à l'utilisation des données personnelles vous concernant. Pour ce faire, contactez notre Ligne directe donateurs au 0 825 07 90 95 (0,15 € TTC/min). **Vos données personnelles sont à usage exclusif de l'AFM-Téléthon qui en aucun cas ne vend ou échange son fichier donateurs avec d'autres associations ou organismes.**